

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 19

Absents : 8

- dont suppléé : 1

- dont représentés : 6

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit janvier à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 11 janvier 2018 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean Pierre, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, FERRON Jean et BULTEL Jean Pierre.

**EXCUSES** : Mme LAE ESMENJAUD Marie Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, M. BAGUE Patrice, M. FRELASTRE Jean Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. DELOINCE Michel ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, M. BOUVET Patrice ayant donné pouvoir à M. BEHETS Jan et M. NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme ANDRE Michèle.

**Délibération n° 2019/3**

**OBJET : REGIE UBAYE SKI - DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET 2018.**

Le Conseil de communauté,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 11 janvier 2019 ;

Sur Proposition de la Présidente,  
Après délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°4 du **budget annexe régie Ubaye Ski** qui se présente comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :

Art 6451 - 70 000.00 € (1)  
Art 66112 - 163 803.00 € (2)  
Art 6815 150 000.00 € (3)

Recettes :

Art 7475-002 - 155 274.00 € (4)  
Art 7061-004 71 471.00 € (5)

**TOTAL - 83 803.00 €**

**- 83 803.00 €**

- (1) Moins-value sur charges personnel  
(2) Prise en compte sur le BA Régie Ubaye Ski Annulation ICNE 2017 Emprunts Pra Loup (Voir DM N°5 Budget Principal CCVUSP)  
(3) Provision Indemnités de départ en retraite 70 000 € - Provision Travaux grandes Inspections 80 000 €  
(4) Moins-Value sur Subvention Equilibre  
(5) Plus-Value sur chiffre d'affaires

- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication, affichage et/ou notification à l'intéressé. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet **www.telerecours.fr**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Mme VAGINAY Sophie

